



PROJET DE CHANGEMENT DE MENUISERIES (fenêtres, portes, volets, etc...)

Pièces à fournir

CERFA

Le formulaire à compléter est :

- CERFA N° 16702

Déposer votre demande en ligne sur :

<https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>.

Vous pouvez également la déposer en version papier, en mairie, en un **seul** exemplaire.

Rubriques à renseigner :

- Rubriques 1, 2 et 3 – identité du déclarant (Téléphone et mail conseillés), terrain,
- Rubrique 4.1 – cocher « Travaux sur une construction existante » et indiquer la description du projet,
- Rubrique 7 – dater et signer.

PLAN DE SITUATION (DP1)

Un extrait de plan localisant le projet à l'échelle du quartier/de la rue.

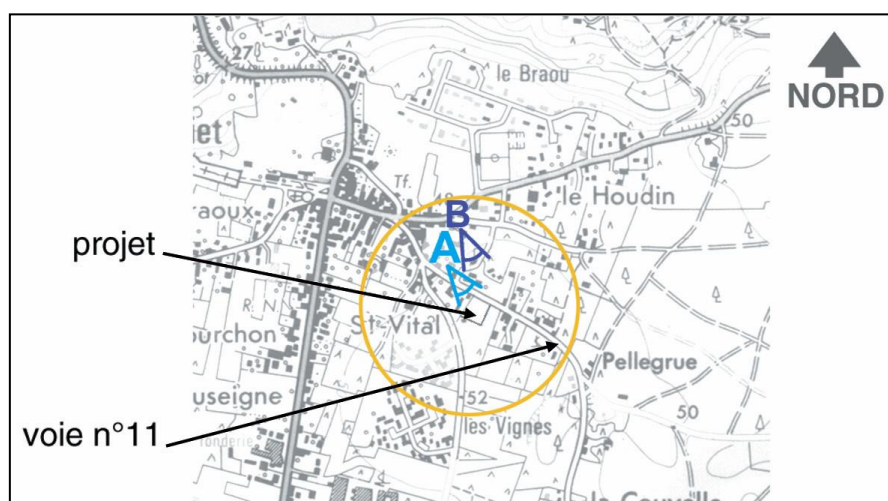
Utilisez un plan de ville ou une carte de format 21 x 29,7 cm minimum.

Indiquez, pour votre terrain :

- son orientation (indiquez le nord),
- un ou des repères pour le situer : ▼ ↘ ○
- le nom des rues ou routes ou chemins qui le desservent,
- son échelle.

Indiquer l'endroit à partir duquel les deux photos jointes ont été prises, ainsi que l'angle de prise de vue **A B**.

Vous pouvez vous aider du site internet www.cadastre.gouv.fr pour avoir un plan cadastral ou www.geoportail.gouv.fr pour avoir une carte IGN à l'échelle.



PLAN DE MASSE (DP2)

Plan cadastral représentant l'ensemble de l'unité foncière avec le bâtiment concerné par le projet et les autres bâtiments existants.

Utilisez un plan (cadastral, de géomètre, ...) à une échelle (1/500^{ème} ou 1/1000^{ème}) permettant de représenter le projet dans le terrain.

Il faut :

- indiquer le nord et l'échelle,
- localiser le projet en indiquant la ou les façades concernées,
- indiquer les dimensions des menuiseries.



PLAN DES FACADES (DP 4)

Ils montrent l'aspect extérieur de la construction.

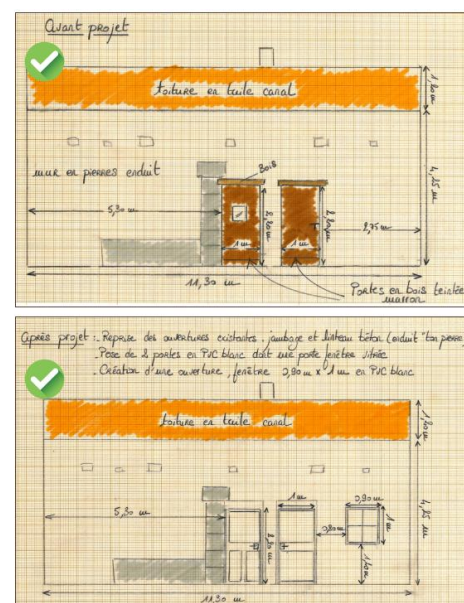
Plans côtés de toutes les façades (ou photographie) avant et après travaux

Il faut :

- indiquer les dimensions du projet,
- indiquer les matériaux utilisés,
- indiquer les couleurs utilisées,
- indiquer les détails des façades (pierres apparentes, soubassement, tableau...)

Dans le cas d'un changement de menuiseries sans modifications des dimensions, un plan de l'existant + une notice des menuiseries futures (couleur et forme) suffisent.

Les croquis sont admis sous réserve de conserver les proportions (mention à indiquer dans le dossier).



LES PHOTOGRAPHIES DE PRES, DE LOIN (DP7 et DP8)

Photographies prises depuis l'espace public permettant de percevoir la rue et les constructions environnantes (vue du promeneur).

Prenez au moins 2 photographies du terrain :

- Photographie de près : réaliser la photographie en se mettant sur la voie publique et en cadrant la parcelle du projet ainsi que les parcelles voisines.
- Photographie de loin : réaliser la photographie en se mettant sur la voie publique et en cadrant l'ensemble de la rue.



NOTICE DECRIVANT LE PROJET (DP11)

Elle présente par écrit le terrain, le projet et leur environnement.

Il faut :

- décrire l'existant (matériaux, couleurs),
- décrire la méthode de mise en œuvre : décrire le type de pose employé,
- décrire les matériaux, couleurs et finitions :
 - décrire les matériaux utilisés,
 - décrire les couleurs.

Pour des fenêtres, portes et portes de garage : décrire la forme, le type d'ouvrant, la composition des vantaux (petits bois, etc...),

Pour les volets : décrire le type de volet (battants, roulants, etc...), les éléments composants le volet notamment les battants (écharpes, butées, etc...).

Les teintes des menuiseries et ferronneries extérieures devront s'approcher des couleurs mises en avant dans le Guide de coloration du bâti annexé au règlement du PLUi.

Vous pouvez utiliser un tract publicitaire, une notice du produit ou un devis, par exemple.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FENELON-
Service URBANISME
Sur rendez-vous, l'après-midi
 Tél: 05.24.15.01.04
 Mail : ads@paysdefenelon.fr
 Web: www.paysdefenelon.fr
 Adresse: 654 Route de la Dordogne – 24370 CARLUX